

CRÉATION D'UN DISPOSITIF INNOVANT D'HABITAT INCLUSIF À CARACTÈRE EXPÉRIMENTAL POUR ADULTES AUTISTES

Métropole de Lyon

FOIRE AUX QUESTIONS

Question :

Le cahier des charges mentionne une enveloppe maximum pour le fonctionnement du dispositif d'un montant de 127.893€ (pages 1 et 8).

Ce financement est-il ponctuel ou bien pérenne ?

Réponse :

L'enveloppe maximum d'un montant de 127.893€ destinée au financement de ce dispositif innovant est allouée annuellement.